

Services aériens—en conformité de la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général et autres dépenses connexes—

433. Fonctionnement et entretien, \$182,696.

434. Construction ou achat de nouveau matériel, \$21,000.

435. Subvention à la *Chief Constables Association of Canada*, \$500.

Pensions et autres indemnités—

436. Pensions aux familles des membres de la Gendarmerie qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions, selon le détail des affectations, \$6,133.

437. Pension à Basil Burke Currie, \$685.

438. Pension à Annie A. Greer, \$254.

Services terrestres—en conformité de la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général, et autres dépenses connexes—

784. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel, \$810,070.

Services aériens—en conformité de la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général et autres dépenses connexes—

785. Fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire, \$13,523.

A—Ministère—

701. Administration centrale—Crédit supplémentaire, \$6,000.

Cour suprême du Canada—

702. Administration—Crédit supplémentaire, \$8,000.

703. Revision, classification et codification des lois publiques du Canada—Crédit supplémentaire, \$200,000.

704. Revision du Code criminel—Crédit supplémentaire, \$20,000.

B—Pénitenciers—Bureau du commissaire des pénitenciers—

705. Administration et entretien des pénitenciers, y compris l'approvisionnement et les services s'y rattachant: administration, service, réparations et entretien des bâtiments, ouvrages et outillage; entretien, libération et transfert des détenus; indemnisation des détenus libérés frappés d'incapacité permanente pendant leur incarcération—Crédit supplémentaire, \$125,291.

706. Construction, améliorations et nouvel outillage, y compris crédits pour l'établissement et la construction d'une nouvelle institution dans la province de Québec pour l'emprisonnement et la réforme des prisonniers fédéraux et autorisation d'augmenter le montant d'engagements de \$200,000 stipulé au crédit n° 184 du Budget principal 1951-1952, à \$400,000 pour les années à venir—Crédit supplémentaire, \$556,380.

#### MINES ET RELEVÉS TECHNIQUES

B—Office fédéral du charbon—

243. Administration et enquêtes de l'Office fédéral du charbon, \$108,685.

244. Versements relatifs au transport du charbon selon les conditions prescrites par le gouverneur en conseil, \$4,000,000.

Division des mines—

725. Étude des ressources minérales—Administration, fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire, \$50,177.

726. Recherches sur les minerais radioactifs—Administration, fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire, \$15,025.

Commission géologique du Canada—

727. Études géologiques—Administration, fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire, \$150,314.

#### SERVICE LÉGISLATIF

Sénat—Président du Sénat—

205. Indemnité de logement, \$3,000.

206. Administration, \$362,185.

Chambre des communes—Président de la Chambre des communes—

207. Indemnité de logement, \$3,000.

Vice-président de la Chambre des communes—

208. Indemnité de logement, \$1,500.

209. Administration—Crédits du greffier, \$967,046.

210. Crédits du sergent d'armes, \$548,824.

211. Abonnements aux publications de l'Association parlementaire du Commonwealth pour distribution aux députés, et part canadienne des dépenses de l'Association parlementaire du Commonwealth, \$10,000.

212. Pour pourvoir, nonobstant les dispositions de la Loi du Revenu consolidé et de la vérification ou les dispositions de la Loi du Sénat et de la Loi de la Chambre des communes, concernant l'indépendance du Parlement, au paiement, à même le Fonds du revenu consolidé, à chaque membre de la Chambre des communes nommé par le gouverneur en conseil comme adjoint parlementaire (cette nomination ne devant pas rendre ce membre inéligible ni le priver de son titre de membre de la Chambre des communes) pour aider un ministre de la Couronne en la manière et dans la mesure que ce ministre peut déterminer, et représenter le ministre à la Chambre des communes en l'absence du ministre de ce ministère, d'un traitement de quatre mille dollars par année, et d'une rémunération proportionnelle pour toute période inférieure à une année, \$56,000.

213. Allocation au vice-président des Comités, \$2,000.

Généralités—

214. Impressions du Parlement, y compris traitements du personnel du service conjoint de la distribution, \$269,026.

Bibliothèque du Parlement—

215. Administration, \$147,411.

Pensions et autres indemnités—

216. Pension à la sœur célibataire de feu le colonel Harry Baker, député, \$700.

Sénat—

718. Pour payer aux sénateurs l'indemnité complète des troisième et quatrième sessions du vingt et unième Parlement pour les jours d'absence en raison d'affaires publiques, de maladie ou de décès. Les paiements devront s'effectuer selon que le prescrira le Conseil du Trésor, \$19,000.

719. Pour pourvoir, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du Sénat et de la Chambre des communes, au paiement, à chaque membre du Sénat qui a assisté à la première partie de la présente session, qui a commencé le 30 janvier 1951 et s'est terminée le 21 mars 1951, d'une somme représentant ses frais réels de déplacement et de subsistance au cours de son voyage entre Ottawa et le lieu de sa résidence après l'ajournement du Parlement à Pâques, le 21 mars 1951, et de son voyage de retour entre le lieu de sa résidence et Ottawa à la fin de l'intersession commencée à ladite date, ou à toute autre époque durant la présente session, \$5,000.